

AR PREFECTURE

017-200041523-20210421-DEC155_2021-AU
Reçu le 21/04/2021

H A U T E



SAINTONGE

Formation Personnel

Décision n° 155/2021
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle « Réseaux numériques pour le spectacle vivant » avec APMAC Formation pour madame CHARRIER Pauline du 26 au 30 avril 2021 pour un montant de 2 016,00 € TTC.

Fait à Jonzac,
Le 21 AVR. 2021

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex